



pôle emploi

Direction régionale Pôle emploi de : _____
 Adresse : _____
 Pôle emploi de (en toutes lettres) : _____ Code du pôle emploi :

CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE

Nom /Prénom : _____ Identifiant DE :
 Date de naissance : Téléphone : _____
 Adresse : _____
 Date de dernière inscription :

ORGANISME DE FORMATION AU PERMIS B / AUTO-ÉCOLE

Enseigne : _____ Raison sociale : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ SIRET : _____
 Nom du responsable légal : _____ E-mail : _____
Formation au permis B : Montant du devis : _____
 Date du devis : _____ Nombre d'heures de conduite prévu : _____

MONTANTS PRÉVISIONNELS DE L'AIDE (Cadre réservé à Pôle emploi)

Acceptation de l'aide par Pôle emploi OUI NON Montant restant à charge du demandeur d'emploi : _____
 Si acceptation : Montant 1 :
 Montant 2 :
 Montant 3 :

Les versements seront effectués sous réserve de réception par Pôle emploi des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais demandés.

SIGNATURES

Le demandeur d'emploi : Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur d'emploi :

J'atteste sur l'honneur ne pas être titulaire du permis de conduire B et ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide au permis de conduire de la part de Pôle emploi. Je m'engage :
 - à suivre la formation au permis B de conduire avec assiduité,
 - à procéder, au paiement à l'auto-école de la somme indiquée ci-dessous dans la rubrique «montant à charge du demandeur d'emploi».

L'auto-école : Fait à : _____ Le : _____

Cachet de l'auto-école

Je m'engage à accompagner le demandeur d'emploi bénéficiaire de l'aide afin qu'il obtienne le permis de conduire B dans les conditions et délais prévus dans le devis et à informer Pôle emploi en cas d'abandon.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus me concernant et déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso de la présente convention auxquelles j'accepte de me conformer.

Nom, qualité et signature du responsable de l'auto-école :

Pôle emploi : Fait à : _____ Le : _____

Cachet du pôle emploi

Pôle emploi s'engage à payer les montants désignés ci-dessus Montant « 1 », Montant « 2 », Montant « 3 », sous condition de disposer des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais prévus.

Nom et signature du directeur du pôle emploi ou de son délégataire :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AIDE À L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE B

Pôle emploi a la possibilité d'aider au financement des permis de conduire automobile pour certains demandeurs d'emploi (cf délibération n°2011/13 du 11 avril 2011 publiée au BOPE n°2011-36).

L'objectif de cette aide étant d'accélérer le retour à l'emploi, nous demandons à l'organisme de formation habilité à l'apprentissage de la conduite automobile, désigné ci après « l'auto-école », comme au demandeur d'emploi de tout mettre en œuvre pour favoriser la présentation aux épreuves et l'obtention du permis de conduire dans les meilleurs délais, le délai maximum étant fixé à un an à compter de la date d'attribution de l'aide par pôle emploi.

Le montant de l'aide est plafonné à 1200 euros.

Le devis doit être établi sur une base forfaitaire, sans qu'aucun frais supplémentaire ne puisse intervenir.

La demande d'aide au financement doit être formulée préalablement à l'inscription en « auto-école ». L'aide financière est versée par Pôle emploi à « l'auto-école » choisie par le demandeur d'emploi en 3 virements bancaires distincts. Pôle emploi fixe le montant de chaque échéance.

Le respect des échéances et de l'envoi à Pôle emploi des documents justificatifs (à fournir par « l'auto-école ») est indispensable pour que les trois versements puissent être effectués. Si les échéances d'envoi des justificatifs ne sont pas respectées, Pôle emploi a la possibilité de mettre fin au dispositif.

- Premier versement dès réception de l'attestation d'inscription signée par le demandeur d'emploi (dans le mois qui suit l'attribution de l'aide) ainsi que du RIB de « l'auto-école ».

- Second versement dès l'obtention du code de la route sur envoi du justificatif de réussite au code (dans les 5 mois qui suivent l'attribution de l'aide).

- Dernier versement sur présentation (au plus tard 12 mois après l'attribution de l'aide) de l'un des documents suivants :

- Justificatif d'obtention du permis de conduire.
- Justificatifs de deux participations infructueuses à l'examen du permis de conduire.
- Document justifiant la réalisation de 30 heures de cours de conduite.

Le document d'attribution est signé dans l'ordre par le demandeur d'emploi, le représentant légal de « l'auto-école » puis le directeur de l'agence Pôle emploi en charge du suivi du demandeur d'emploi.

Seul le document d'attribution signé par le directeur de l'agence Pôle emploi vaut attribution de l'aide au demandeur d'emploi et engagement de paiement à « l'auto-école » des montants précisés, sous condition des justificatifs stipulés ci-dessus, à la date indiquée sur le présent formulaire.

Si le montant du devis présenté à Pôle emploi par le demandeur d'emploi dépasse le montant forfaitaire de l'aide pouvant être attribué, le demandeur d'emploi s'engage à prendre en charge cet écart, qui sera mentionné sur le document d'attribution. Pôle emploi ne pourra s'y substituer et « l'auto-école » s'engage à ne pas lui demander le règlement de cet écart.

Le document d'attribution de l'aide comporte 4 feuillets signés en original. Il stipulera notamment :

- L'accord d'attribution de l'aide. Les montants des trois versements seront alors spécifiés
- Le refus d'attribution de l'aide qui peut être lié, par exemple, à la non-conformité du devis, à l'inéligibilité du candidat à l'aide, à la non-contractualisation entre le demandeur d'emploi et son conseiller Pôle emploi.

Le feuillet n°3 du présent formulaire sera retourné à « l'auto-école »

Le feuillet n°4 du présent formulaire sera adressé au demandeur d'emploi candidat au permis de conduire.



Direction régionale Pôle emploi de : _____
 Adresse : _____
 Pôle emploi de (en toutes lettres) : _____ Code du pôle emploi :

CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE

Nom /Prénom : _____ Identifiant DE :
 Date de naissance : Téléphone : _____
 Adresse : _____
 Date de dernière inscription :

ORGANISME DE FORMATION AU PERMIS B / AUTO-ÉCOLE

Enseigne : _____ Raison sociale : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ SIRET : _____
 Nom du responsable légal : _____ E-mail : _____
Formation au permis B : Montant du devis : _____
 Date du devis : _____ Nombre d'heures de conduite prévu : _____

MONTANTS PRÉVISIONNELS DE L'AIDE (Cadre réservé à Pôle emploi)

Acceptation de l'aide par Pôle emploi OUI NON Montant restant à charge du demandeur d'emploi :
 Si acceptation : Montant 1 :
 Montant 2 :
 Montant 3 :

Les versements seront effectués sous réserve de réception par Pôle emploi des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais demandés.

SIGNATURES

Le demandeur d'emploi : Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur d'emploi :

J'atteste sur l'honneur ne pas être titulaire du permis de conduire B et ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide au permis de conduire de la part de Pôle emploi. Je m'engage :
 - à suivre la formation au permis B de conduire avec assiduité,
 - à procéder, au paiement à l'auto-école de la somme indiquée ci-dessous dans la rubrique «montant à charge du demandeur d'emploi».

L'auto-école : Fait à : _____ Le : _____

Cachet de l'auto-école

Je m'engage à accompagner le demandeur d'emploi bénéficiaire de l'aide afin qu'il obtienne le permis de conduire B dans les conditions et délais prévus dans le devis et à informer Pôle emploi en cas d'abandon.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus me concernant et déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso de la présente convention auxquelles j'accepte de me conformer.

Nom, qualité et signature du responsable de l'auto-école :

Pôle emploi : Fait à : _____ Le : _____

Cachet du pôle emploi

Pôle emploi s'engage à payer les montants désignés ci-dessus Montant « 1 », Montant « 2 », Montant « 3 », sous condition de disposer des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais prévus.

Nom et signature du directeur du pôle emploi ou de son délégataire :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AIDE À L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE B

Pôle emploi a la possibilité d'aider au financement des permis de conduire automobile pour certains demandeurs d'emploi (cf délibération n°2011/13 du 11 avril 2011 publiée au BOPE n°2011-36).

L'objectif de cette aide étant d'accélérer le retour à l'emploi, nous demandons à l'organisme de formation habilité à l'apprentissage de la conduite automobile, désigné ci après « l'auto-école », comme au demandeur d'emploi de tout mettre en œuvre pour favoriser la présentation aux épreuves et l'obtention du permis de conduire dans les meilleurs délais, le délai maximum étant fixé à un an à compter de la date d'attribution de l'aide par pôle emploi.

Le montant de l'aide est plafonné à 1200 euros.

Le devis doit être établi sur une base forfaitaire, sans qu'aucun frais supplémentaire ne puisse intervenir.

La demande d'aide au financement doit être formulée préalablement à l'inscription en « auto-école ». L'aide financière est versée par Pôle emploi à « l'auto-école » choisie par le demandeur d'emploi en 3 virements bancaires distincts. Pôle emploi fixe le montant de chaque échéance.

Le respect des échéances et de l'envoi à Pôle emploi des documents justificatifs (à fournir par « l'auto-école ») est indispensable pour que les trois versements puissent être effectués. Si les échéances d'envoi des justificatifs ne sont pas respectées, Pôle emploi a la possibilité de mettre fin au dispositif.

- Premier versement dès réception de l'attestation d'inscription signée par le demandeur d'emploi (dans le mois qui suit l'attribution de l'aide) ainsi que du RIB de « l'auto-école ».

- Second versement dès l'obtention du code de la route sur envoi du justificatif de réussite au code (dans les 5 mois qui suivent l'attribution de l'aide).

- Dernier versement sur présentation (au plus tard 12 mois après l'attribution de l'aide) de l'un des documents suivants :

- Justificatif d'obtention du permis de conduire.
- Justificatifs de deux participations infructueuses à l'examen du permis de conduire.
- Document justifiant la réalisation de 30 heures de cours de conduite.

Le document d'attribution est signé dans l'ordre par le demandeur d'emploi, le représentant légal de « l'auto-école » puis le directeur de l'agence Pôle emploi en charge du suivi du demandeur d'emploi.

Seul le document d'attribution signé par le directeur de l'agence Pôle emploi vaut attribution de l'aide au demandeur d'emploi et engagement de paiement à « l'auto-école » des montants précisés, sous condition des justificatifs stipulés ci-dessus, à la date indiquée sur le présent formulaire.

Si le montant du devis présenté à Pôle emploi par le demandeur d'emploi dépasse le montant forfaitaire de l'aide pouvant être attribué, le demandeur d'emploi s'engage à prendre en charge cet écart, qui sera mentionné sur le document d'attribution. Pôle emploi ne pourra s'y substituer et « l'auto-école » s'engage à ne pas lui demander le règlement de cet écart.

Le document d'attribution de l'aide comporte 4 feuillets signés en original. Il stipulera notamment :

- L'accord d'attribution de l'aide. Les montants des trois versements seront alors spécifiés
- Le refus d'attribution de l'aide qui peut être lié, par exemple, à la non-conformité du devis, à l'inéligibilité du candidat à l'aide, à la non-contractualisation entre le demandeur d'emploi et son conseiller Pôle emploi.

Le feuillet n°3 du présent formulaire sera retourné à « l'auto-école »

Le feuillet n°4 du présent formulaire sera adressé au demandeur d'emploi candidat au permis de conduire.



Direction régionale Pôle emploi de : _____
 Adresse : _____
 Pôle emploi de (en toutes lettres) : _____ Code du pôle emploi :

CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE

Nom /Prénom : _____ Identifiant DE :
 Date de naissance : Téléphone : _____
 Adresse : _____
 Date de dernière inscription :

ORGANISME DE FORMATION AU PERMIS B / AUTO-ÉCOLE

Enseigne : _____ Raison sociale : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ SIRET : _____
 Nom du responsable légal : _____ E-mail : _____
Formation au permis B : Montant du devis : _____
 Date du devis : _____ Nombre d'heures de conduite prévu : _____

MONTANTS PRÉVISIONNELS DE L'AIDE (Cadre réservé à Pôle emploi)

Acceptation de l'aide par Pôle emploi OUI NON Montant restant à charge du demandeur d'emploi :
 Si acceptation : Montant 1 :
 Montant 2 :
 Montant 3 :

Les versements seront effectués sous réserve de réception par Pôle emploi des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais demandés.

SIGNATURES

Le demandeur d'emploi : Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur d'emploi :

J'atteste sur l'honneur ne pas être titulaire du permis de conduire B et ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide au permis de conduire de la part de Pôle emploi. Je m'engage :
 - à suivre la formation au permis B de conduire avec assiduité,
 - à procéder, au paiement à l'auto-école de la somme indiquée ci-dessous dans la rubrique «montant à charge du demandeur d'emploi».

L'auto-école : Fait à : _____ Le : _____

Cachet de l'auto-école

Je m'engage à accompagner le demandeur d'emploi bénéficiaire de l'aide afin qu'il obtienne le permis de conduire B dans les conditions et délais prévus dans le devis et à informer Pôle emploi en cas d'abandon.
 Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus me concernant et déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso de la présente convention auxquelles j'accepte de me conformer.

Nom, qualité et signature du responsable de l'auto-école :

Pôle emploi : Fait à : _____ Le : _____

Cachet du pôle emploi

Pôle emploi s'engage à payer les montants désignés ci-dessus Montant « 1 », Montant « 2 », Montant « 3 », sous condition de disposer des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais prévus.

Nom et signature du directeur du pôle emploi ou de son délégataire :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AIDE À L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE B

Pôle emploi a la possibilité d'aider au financement des permis de conduire automobile pour certains demandeurs d'emploi (cf délibération n°2011/13 du 11 avril 2011 publiée au BOPE n°2011-36).

L'objectif de cette aide étant d'accélérer le retour à l'emploi, nous demandons à l'organisme de formation habilité à l'apprentissage de la conduite automobile, désigné ci après « l'auto-école », comme au demandeur d'emploi de tout mettre en œuvre pour favoriser la présentation aux épreuves et l'obtention du permis de conduire dans les meilleurs délais, le délai maximum étant fixé à un an à compter de la date d'attribution de l'aide par pôle emploi.

Le montant de l'aide est plafonné à 1200 euros.

Le devis doit être établi sur une base forfaitaire, sans qu'aucun frais supplémentaire ne puisse intervenir.

La demande d'aide au financement doit être formulée préalablement à l'inscription en « auto-école ». L'aide financière est versée par Pôle emploi à « l'auto-école » choisie par le demandeur d'emploi en 3 virements bancaires distincts. Pôle emploi fixe le montant de chaque échéance.

Le respect des échéances et de l'envoi à Pôle emploi des documents justificatifs (à fournir par « l'auto-école ») est indispensable pour que les trois versements puissent être effectués. Si les échéances d'envoi des justificatifs ne sont pas respectées, Pôle emploi a la possibilité de mettre fin au dispositif.

- Premier versement dès réception de l'attestation d'inscription signée par le demandeur d'emploi (dans le mois qui suit l'attribution de l'aide) ainsi que du RIB de « l'auto-école ».

- Second versement dès l'obtention du code de la route sur envoi du justificatif de réussite au code (dans les 5 mois qui suivent l'attribution de l'aide).

- Dernier versement sur présentation (au plus tard 12 mois après l'attribution de l'aide) de l'un des documents suivants :

- Justificatif d'obtention du permis de conduire.
- Justificatifs de deux participations infructueuses à l'examen du permis de conduire.
- Document justifiant la réalisation de 30 heures de cours de conduite.

Le document d'attribution est signé dans l'ordre par le demandeur d'emploi, le représentant légal de « l'auto-école » puis le directeur de l'agence Pôle emploi en charge du suivi du demandeur d'emploi.

Seul le document d'attribution signé par le directeur de l'agence Pôle emploi vaut attribution de l'aide au demandeur d'emploi et engagement de paiement à « l'auto-école » des montants précisés, sous condition des justificatifs stipulés ci-dessus, à la date indiquée sur le présent formulaire.

Si le montant du devis présenté à Pôle emploi par le demandeur d'emploi dépasse le montant forfaitaire de l'aide pouvant être attribué, le demandeur d'emploi s'engage à prendre en charge cet écart, qui sera mentionné sur le document d'attribution. Pôle emploi ne pourra s'y substituer et « l'auto-école » s'engage à ne pas lui demander le règlement de cet écart.

Le document d'attribution de l'aide comporte 4 feuillets signés en original. Il stipulera notamment :

- L'accord d'attribution de l'aide. Les montants des trois versements seront alors spécifiés
- Le refus d'attribution de l'aide qui peut être lié, par exemple, à la non-conformité du devis, à l'inéligibilité du candidat à l'aide, à la non-contractualisation entre le demandeur d'emploi et son conseiller Pôle emploi.

Le feuillet n°3 du présent formulaire sera retourné à « l'auto-école »

Le feuillet n°4 du présent formulaire sera adressé au demandeur d'emploi candidat au permis de conduire.



pôle emploi

Direction régionale Pôle emploi de : _____
 Adresse : _____
 Pôle emploi de (en toutes lettres) : _____ Code du pôle emploi :

CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE

Nom /Prénom : _____ Identifiant DE :
 Date de naissance : Téléphone : _____
 Adresse : _____
 Date de dernière inscription :

ORGANISME DE FORMATION AU PERMIS B / AUTO-ÉCOLE

Enseigne : _____ Raison sociale : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____ SIRET : _____
 Nom du responsable légal : _____ E-mail : _____
Formation au permis B : Montant du devis : _____
 Date du devis : _____ Nombre d'heures de conduite prévu : _____

MONTANTS PRÉVISIONNELS DE L'AIDE (Cadre réservé à Pôle emploi)

Acceptation de l'aide par Pôle emploi OUI NON Montant restant à charge du demandeur d'emploi :
 Si acceptation : Montant 1 :
 Montant 2 :
 Montant 3 :

Les versements seront effectués sous réserve de réception par Pôle emploi des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais demandés.

SIGNATURES

Le demandeur d'emploi : Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur d'emploi :

J'atteste sur l'honneur ne pas être titulaire du permis de conduire B et ne pas avoir déjà bénéficié de l'aide au permis de conduire de la part de Pôle emploi. Je m'engage :
 - à suivre la formation au permis B de conduire avec assiduité,
 - à procéder, au paiement à l'auto-école de la somme indiquée ci-dessous dans la rubrique «montant à charge du demandeur d'emploi».

L'auto-école : Fait à : _____ Le : _____

Cachet de l'auto-école

Je m'engage à accompagner le demandeur d'emploi bénéficiaire de l'aide afin qu'il obtienne le permis de conduire B dans les conditions et délais prévus dans le devis et à informer Pôle emploi en cas d'abandon.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus me concernant et déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso de la présente convention auxquelles j'accepte de me conformer.

Nom, qualité et signature du responsable de l'auto-école :

Pôle emploi : Fait à : _____ Le : _____

Cachet du pôle emploi

Pôle emploi s'engage à payer les montants désignés ci-dessus Montant « 1 », Montant « 2 », Montant « 3 », sous condition de disposer des justificatifs indiqués au verso du présent formulaire, dans le respect des délais prévus.

Nom et signature du directeur du pôle emploi ou de son délégataire :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'AIDE À L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE B

Pôle emploi a la possibilité d'aider au financement des permis de conduire automobile pour certains demandeurs d'emploi (cf délibération n°2011/13 du 11 avril 2011 publiée au BOPE n°2011-36).

L'objectif de cette aide étant d'accélérer le retour à l'emploi, nous demandons à l'organisme de formation habilité à l'apprentissage de la conduite automobile, désigné ci après « l'auto-école », comme au demandeur d'emploi de tout mettre en œuvre pour favoriser la présentation aux épreuves et l'obtention du permis de conduire dans les meilleurs délais, le délai maximum étant fixé à un an à compter de la date d'attribution de l'aide par pôle emploi.

Le montant de l'aide est plafonné à 1200 euros.

Le devis doit être établi sur une base forfaitaire, sans qu'aucun frais supplémentaire ne puisse intervenir.

La demande d'aide au financement doit être formulée préalablement à l'inscription en « auto-école ». L'aide financière est versée par Pôle emploi à « l'auto-école » choisie par le demandeur d'emploi en 3 virements bancaires distincts. Pôle emploi fixe le montant de chaque échéance.

Le respect des échéances et de l'envoi à Pôle emploi des documents justificatifs (à fournir par « l'auto-école ») est indispensable pour que les trois versements puissent être effectués. Si les échéances d'envoi des justificatifs ne sont pas respectées, Pôle emploi a la possibilité de mettre fin au dispositif.

- Premier versement dès réception de l'attestation d'inscription signée par le demandeur d'emploi (dans le mois qui suit l'attribution de l'aide) ainsi que du RIB de « l'auto-école ».

- Second versement dès l'obtention du code de la route sur envoi du justificatif de réussite au code (dans les 5 mois qui suivent l'attribution de l'aide).

- Dernier versement sur présentation (au plus tard 12 mois après l'attribution de l'aide) de l'un des documents suivants :

- Justificatif d'obtention du permis de conduire.
- Justificatifs de deux participations infructueuses à l'examen du permis de conduire.
- Document justifiant la réalisation de 30 heures de cours de conduite.

Le document d'attribution est signé dans l'ordre par le demandeur d'emploi, le représentant légal de « l'auto-école » puis le directeur de l'agence Pôle emploi en charge du suivi du demandeur d'emploi.

Seul le document d'attribution signé par le directeur de l'agence Pôle emploi vaut attribution de l'aide au demandeur d'emploi et engagement de paiement à « l'auto-école » des montants précisés, sous condition des justificatifs stipulés ci-dessus, à la date indiquée sur le présent formulaire.

Si le montant du devis présenté à Pôle emploi par le demandeur d'emploi dépasse le montant forfaitaire de l'aide pouvant être attribué, le demandeur d'emploi s'engage à prendre en charge cet écart, qui sera mentionné sur le document d'attribution. Pôle emploi ne pourra s'y substituer et « l'auto-école » s'engage à ne pas lui demander le règlement de cet écart.

Le document d'attribution de l'aide comporte 4 feuillets signés en original. Il stipulera notamment :

- L'accord d'attribution de l'aide. Les montants des trois versements seront alors spécifiés
- Le refus d'attribution de l'aide qui peut être lié, par exemple, à la non-conformité du devis, à l'inéligibilité du candidat à l'aide, à la non-contractualisation entre le demandeur d'emploi et son conseiller Pôle emploi.

Le feuillet n°3 du présent formulaire sera retourné à « l'auto-école »

Le feuillet n°4 du présent formulaire sera adressé au demandeur d'emploi candidat au permis de conduire.